

Extension des consignes de tri

L'extension des consignes de tri, pour les emballages plastiques et papiers, a été déclenchée en juillet dernier sur l'ensemble du territoire. Afin d'être informé sur ce changement, les éragniens ont reçu le nouveau "Mémo tri", ainsi que le calendrier de collecte du second semestre dans leur boîte aux lettres.

Une opération de stickage sur votre bac jaune aura lieu **dans la semaine du 17 au 21 avril**.



La mise à jour des stickers sur les contenants (bacs et BAVE), avec les nouvelles règles de tri, s'est organisé ainsi :

- pour les bornes enterrées (apport volontaire), le remplacement des signalétiques s'effectue au fil de l'eau en parallèle des opérations de maintenance / lavage
- Pour les bacs jaunes, individuels et collectifs, une opération de stickage sur les nouvelles consignes de tri, se déroulera dans les semaines à venir, de manière sectorisée. Cette opération est déléguée au groupe La Poste / Mediapost

Les habitants en pavillons recevront un flyer d'information dans leur boîte aux lettres, du 10 au 14 avril. Il est demandé aux habitants de laisser, si besoin, leur bac sur leur domaine public quelques jours après la collecte pour permettre le stickage. Dans le cas où le bac n'est pas présent, le sticker sera mis dans la boîte aux lettres, dans ce cas, c'est l'habitant lui-même qui posera l'autocollant.

Infos pratiques

Opération de stickage au sein de la commune du **17 au 21 avril**

Contact

Plus d'informations via le service Direct'Agglo au 01 34 41 90 00